

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MRC BROME-MISSISQUOI
MUNICIPALITÉ DE BRIGHAM
SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 28 SEPTEMBRE 2021 À 18H30

ORDRE DU JOUR

À une séance extraordinaire du Conseil de la Municipalité de Brigham le mardi 28 septembre 2021 à 18h30. Sont présents à l'ouverture : Mesdames les conseillères et Messieurs les conseillers Stéphanie Martin-Gauthier, Philippe Dunn, Réjean Racine et Mireille Guay sous la présidence du maire Monsieur Steven Neil.

La conseillère, Madame Gisèle Thériault, est par vidéoconférence.

Le conseiller, Daniel Meunier arrive à partir du point 2021-265.

Assiste également à la réunion : Monsieur Pierre Lefebvre, directeur général et secrétaire-trésorier.

ORDRE DU JOUR

1. Avis de convocation
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Résolution – volet redressement et accélération du programme d'aide à la voirie locale (PAVL) – Remplacement de ponceaux
4. Résolution – Affectation de l'excédent aux fins d'acquitter les frais d'escompte liés au financement à long terme suivant les règlements d'emprunt 2020-07 et 2020-08 et estimés à moins de 100 000 \$
5. Période de questions
6. Levée de l'assemblée

2021-262

AVIS DE CONVOCATION

Le directeur général mentionne que l'avis de convocation de la présente séance a été notifié à tous les membres du conseil, par courriel par l'entremise du serveur municipal dédié et chez chacun des élus qui en ont pris connaissance, le tout conformément à la loi.

2021-263

ADMINISTRATION

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Stéphanie Martin-Gauthier, appuyé par Mireille Guay et résolu unanimement d'adopter l'ordre du jour en gardant le varia ouvert.

2021-264

RÉSOLUTION – VOLET REDRESSEMENT ET ACCÉLÉRATION DU PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCALE (PAVL) – REPLACEMENT DE PONCEAUX

ATTENDU QUE la Municipalité de Brigham a pris connaissance des modalités d'application du volet Redressement et Accélération du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) ;

4885

ATTENDU QUE les interventions visées dans la demande d'aide financière concernant des routes locales de niveau 1 et/ou 2 et, le cas échéant, que celles visant le volet Redressement sont prévues à la planification quinquennale/triennale du Plan d'intervention ayant obtenu un avis favorable du ministère des Transports ;

ATTENDU QUE seuls les travaux réalisés après la date figurant sur la lettre d'annonce sont admissibles à une aide financière ;

ATTENDU QUE la Municipalité de Brigham s'engage à obtenir le financement nécessaire à la réalisation de l'ensemble du projet, incluant la part du Ministère ;

ATTENDU QUE la Municipalité de Brigham choisit d'établir la source de calcul de l'aide financière selon l'option suivante :

- l'estimation détaillée du coût des travaux ;
- l'offre de services détaillant les coûts (gré à gré) ;
- le bordereau de soumission de l'entrepreneur retenu (appel d'offres).

ATTENDU QUE le chargé de projet de la Municipalité, Patrick Lelièvre, ingénieur de la firme FNX, agit à titre de représentant de cette dernière auprès du Ministère dans le cadre de ce dossier ;

POUR CES MOTIFS, sur la proposition de Réjean Racine, appuyée par Gisèle Thériault il est unanimement résolu et adopté que le conseil de la Municipalité de Brigham autorise la présentation d'une demande d'aide financière pour les travaux admissibles, confirme son engagement à faire réaliser les travaux selon les modalités d'application en vigueur et reconnaît qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée.

2021-265

RÉSOLUTION – AFFECTATION DE L'EXCÉDENT AUX FINS D'ACQUITTER LES FRAIS D'ESCOMPTE LIÉS AU FINANCEMENT À LONG TERME SUIVANT LES RÈGLEMENTS D'EMPRUNT 2020-07 ET 2020-08

ATTENDU l'adoption des résolutions 2021-254 et 2021-255;

ATTENDU que le mode de financement par obligation implique le déboursé de frais communément appelé frais d'escompte;

Il est proposé par Gisèle Thériault, appuyé par Philippe Dunn et résolu unanimement :

- le préambule fait partie intégrante des présentes;
- d'affecter au financement par obligation l'excédent accumulé pour un montant équivalent aux frais d'escompte pour un maximum établi de 2 % lié au financement à long terme suivant le règlement 2020-07 et 2020-08 et estimé à moins de 100 000 \$;
- Toute somme résiduaire à l'affectation sera retournée à l'excédent accumulé non affecté

2021-266
PÉRIODE DE QUESTIONS

Le conseil tient une période de questions au cours de laquelle les personnes présentes peuvent poser des questions à ses membres. Le directeur général mentionne qu'il n'y a pas de question pour le conseil via le site Internet.

Le projet de l'ordre du jour est mis à la disposition du public par le biais du site de la municipalité et à la salle de la séance.

2021-267
LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Il est proposé par Réjean Racine, appuyé par Mireille Guay et résolu unanimement de lever l'assemblée. Il est 18 h 36.

Steven Neil
Maire

Pierre Lefebvre
Directeur général et secrétaire-trésorier